

ECO

By Lodj

24
NOV
25

www.lodj.ma

BUSINESS

PME

TPE

STARTUP

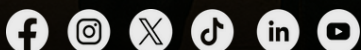
SMALL
BUSINESS

IMAGE GÉNÉRÉE PAR L'IA

UN SMALL BUSINESS ACT POUR LE MAROC

Pourquoi l'attente devient intolérable?

@lodjmaroc



Certaines images de ce magazine peuvent avoir été créées par intelligence artificielle.

SOMMAIRE

EDITO

Un Small Business Act pour le Maroc Pourquoi l'attente devient intolérable?

Small Business Act marocain

L'écosystème entrepreneurial marocain

Les leviers institutionnels et financiers

**L'accompagnement non financier des
TPE/PE**

**Accès au marché et intégration dans les
chaînes de valeur**

**Digitalisation et innovation au service des
TPE/PE**

**Réforme du cadre juridique et
administratif**

**Les leviers pour une compétitivité
renforcée : l'environnement des affaires
assaini**

**Développement des compétences et du
capital humain pour les TPE/PE**

**Suivi, évaluation et amélioration continue
du Small Business Act marocain**

brèves flashes

ECO
BUSINESS

LODj



Imprimerie Arrissala

24
NOV | 2025

DIRECTEUR DE PUBLICATION : ADNANE BENCHAKROUN

ÉQUIPE DE RÉDACTION : BASMA BERRADA – SALMA LABTAR

NISRINE JAOUADI – AICHA BOUSKINE – SOUKAINA BENSALD – MAMOUNE ACHARKI

KARIMA SKOUNTI – MAMADOU BILALY COULIBALY

INSÉRSION ARTICLES & MISE EN PAGE : MAMOUNE ACHARKI & IMAD BENBOURHIM

MAQUETTES / QUOTIDIENS 7DAYS : RIM KHAIRON

ALIMENTATION & MISE EN PAGE : IMAD BEN BOURHIM

WEBDESIGNER / COUVERTURE : NADA DAHANE

DIRECTION DIGITALE & MÉDIA : MOHAMED AIT BELLAHCEN

L'ODJ Média – Groupe de presse Arrissala SA

Retrouver tous nos anciens numéros sur :

www.pressplus.ma



By Lodj WEB TV



100% digitale
100% Made in Morrocco



WWW.LODJ.MA

UN SMALL BUSINESS ACT POUR LE MAROC :

POURQUOI L'ATTENTE DEVIENT INTOLÉRABLE

Les Très Petites et Moyennes Entreprises (TPE/PE) représentent la colonne vertébrale de l'économie marocaine. Avec plus de 98 % des entreprises du pays et 56 % de la main-d'œuvre employée dans le secteur privé, ces petites structures font face à un quotidien fait de défis énormes : manque d'accès au financement, lourdeurs administratives, faible visibilité sur les marchés, et concurrence déloyale de l'économie informelle. Pourtant, leur potentiel reste largement sous-exploité. Le Maroc pourrait faire beaucoup plus pour soutenir ce moteur essentiel de son économie. Alors, pourquoi n'a-t-on pas encore vu l'adoption d'un Small Business Act à la marocaine ?

Il est incompréhensible qu'un cadre juridique visant à structurer, simplifier et dynamiser l'écosystème des TPE/PE, qui représente une part aussi conséquente du tissu économique,

n'ait toujours pas été promulgué. Si l'on considère les exemples d'autres pays voisins, qui ont su créer des politiques publiques claires pour renforcer leurs petites entreprises, le Maroc semble prendre un retard dangereux. En 2025, des réformes visant à alléger la charge administrative, à faciliter l'accès au financement et à accompagner les petites entreprises dans leur transition numérique sont plus que jamais nécessaires. Le manque de visibilité et de soutien officiel pour les petites structures impacte leur développement et, par ricochet, ralentit la croissance du pays tout entier.

La question qui se pose aujourd'hui est donc simple : pourquoi le gouvernement actuel, bien que conscient des enjeux cruciaux auxquels font face les TPE/PE, n'a-t-il pas agi avec plus de vigueur pour instaurer un tel cadre législatif ? La promesse d'un environnement plus juste, transparent et compétitif pour

ces entreprises est restée lettre morte, laissant les entrepreneurs dans l'incertitude.

Cependant, il est encore possible d'agir. Le prochain gouvernement devra prendre la mesure de cette urgence. Un Small Business Act marocain n'est pas une option, mais une nécessité pour donner une véritable chance à nos petites entreprises de se développer, de se digitaliser, d'exporter, et de créer des emplois durables. Nous espérons donc que celui qui prendra les rênes du pays dans les prochaines années n'oubliera pas de porter ce projet, et de le rendre effectif. Car ce n'est qu'à travers un véritable soutien structurel aux TPE/PE que le Maroc pourra consolider sa position sur la scène économique mondiale et ouvrir la voie à une prospérité partagée.

La balle est désormais dans le camp des décideurs. La question n'est plus de savoir si ce Small Business Act doit être promulgué, mais quand et comment il le sera. Le retard accumulé ne doit plus être une excuse. Le moment est venu pour une véritable réforme.



By Lodj

ويب
راديو

R212

مغاربة العالم



WWW.LODJ.MA

SMALL BUSINESS ACT MAROCAIN

Le tissu entrepreneurial marocain repose en grande partie sur les micro, très petites et petites entreprises (TPE/PE), qui constituent plus de 98% des entreprises du pays et emploient environ 56% de la main-d'œuvre du secteur privé. Cependant, malgré leur poids démographique et leur rôle central dans l'économie nationale, ces entreprises peinent à jouer un rôle plus significatif dans la croissance économique et la création de richesse à long terme. Le faible niveau de leur contribution à la valeur ajoutée nationale est un problème structurel majeur, et plusieurs obstacles persistent, freinant leur développement.

Les défis des TPE/PE marocaines

Les TPE/PE marocaines, en dépit de leur nombre impressionnant, font face à de nombreuses difficultés structurelles qui entravent leur épanouissement. Parmi ces obstacles, on peut citer le manque de capital humain qualifié, la faible capacité de gestion, l'accès limité au financement, la dépendance à un marché local restreint, ainsi que des problèmes chroniques d'informalité. Selon les dernières études, seulement 0,2% des micro-entreprises réussissent à évoluer vers un statut supérieur, ce qui témoigne de la difficulté qu'ont ces entreprises à se structurer et à se pérenniser. En 2024, près de 15 658 défaillances ont été enregistrées, principalement parmi les petites et moyennes entreprises, un chiffre qui souligne la précarité de leur situation.

Par ailleurs, ces entreprises sont particulièrement vulnérables aux crises économiques et aux chocs externes. La pandémie de COVID-19 en a été une illustration frappante, mettant en évidence la fragilité du modèle économique basé sur des structures souvent mal financées et peu préparées aux crises. Beaucoup d'entrepreneurs se lancent dans l'aventure entrepreneuriale par nécessité plus que par choix, et leur rapport au risque, à l'innovation et à la gestion reste limité. En conséquence, une grande partie de ces entreprises se retrouve dans des situations précaires où l'accès aux marchés reste un défi majeur.

L'urgence d'un cadre juridique clair et d'un soutien ciblé

Face à ces défis, il devient impératif de réformer en profondeur l'écosystème des TPE/PE afin de permettre à ces entreprises de mieux jouer leur rôle de moteur de croissance économique et de créatrices d'emplois durables. Le Maroc, tout en ayant entrepris des réformes importantes dans divers secteurs économiques, n'a pas encore mis en place un cadre législatif et institutionnel spécifique à la gestion des TPE/PE, ce qui contribue à leur vulnérabilité.

Le Small Business Act marocain vise à combler ce vide en établissant un cadre juridique unifié qui regroupe les dispositifs de soutien existants. Ce cadre législatif, inspiré des expériences internationales, notamment des États-Unis et de certains pays européens, doit garantir des incitations fiscales et financières adaptées aux besoins spécifiques des petites entreprises. Le Maroc, en tant que pays en développement, a tout intérêt à adopter un tel modèle, car il peut constituer un levier de transformation pour son tissu économique.

Objectifs du Small Business Act marocain

L'objectif principal du Small Business Act (SBA) marocain est de mettre en place une politique cohérente et structurée de soutien aux TPE/PE, permettant de surmonter leurs difficultés chroniques tout en favorisant leur croissance. Ce cadre juridique devra aborder plusieurs axes clés pour maximiser l'efficacité des petites entreprises dans l'économie nationale : La simplification administrative et fiscale : L'une des premières étapes pour soutenir les TPE/PE consiste à simplifier les démarches administratives et à alléger les charges fiscales pesant sur ces entreprises. La bureaucratie et les lourdeurs administratives sont un frein à leur développement, et la mise en place de procédures plus simples et plus transparentes faciliterait leur insertion dans le secteur formel de l'économie.



L'accès au financement : Un des obstacles majeurs à la croissance des TPE/PE reste l'accès aux financements. La mise en place de dispositifs de financement adaptés, comme les quasi-fonds propres, et la facilitation de l'accès aux crédits bancaires sont essentielles pour permettre à ces entreprises de se développer et de se diversifier. Le Small Business Act marocain proposera également des mécanismes de soutien à l'innovation et à la digitalisation, afin de moderniser le secteur.

La création de structures de soutien et d'accompagnement : La mise en place d'incubateurs, de pépinières d'entreprises, et de plateformes de soutien non financier permettra d'offrir aux TPE/PE des outils et des services adaptés à leurs besoins spécifiques, en termes de gestion, de marketing et de stratégie commerciale. Ces structures d'accompagnement devront être accessibles sur tout le territoire, afin de garantir une couverture géographique équitable.

La formation et le développement des compétences : Le renforcement du capital humain au sein des TPE/PE est un autre axe stratégique essentiel. Le SBA marocain proposera des programmes de formation en gestion, en stratégie, en numérique et en gestion de projet pour permettre aux entrepreneurs et aux employés des petites entreprises de développer des compétences de plus en plus demandées dans un environnement économique en mutation.

L'intégration des TPE/PE dans les chaînes de valeur internationales : Les petites entreprises marocaines, souvent centrées sur le marché local, ont besoin de se diversifier et de se rendre plus compétitives sur les marchés internationaux. Le Small Business Act marocain encouragera la participation des TPE/PE dans la commande publique et leur permettra d'accéder à des contrats internationaux, en favorisant la co-traitance et la participation à des consortiums avec des grandes entreprises.

Vers une gouvernance intégrée et participative

Le succès du Small Business Act marocain dépendra également de la création d'une gouvernance efficace, capable de coordonner les différentes initiatives publiques et privées en faveur des TPE/PE. Il est crucial de définir des mécanismes de suivi rigoureux, ainsi que des outils de contrôle et d'évaluation de l'impact des politiques publiques. La création d'une instance nationale dédiée, indépendante, et dotée de pouvoirs décisionnels clairs, permettra d'éviter la dispersion des initiatives et de garantir que les actions menées soient à la fois ciblées et efficaces.

Un levier pour la croissance et la durabilité

En définitive, la mise en place d'un Small Business Act marocain constitue un levier stratégique pour libérer tout le potentiel des petites entreprises et garantir leur pérennité. En réformant en profondeur l'écosystème des TPE/PE, le Maroc pourra mieux intégrer ce secteur clé dans les chaînes de valeur locales et internationales, et renforcer sa compétitivité à l'échelle mondiale. Le Small Business Act ne doit pas seulement être vu comme une nécessité économique, mais aussi comme un impératif social et politique pour garantir la transition vers une économie plus inclusive, plus durable et plus résiliente aux crises futures.



L'ÉCOSYSTÈME ENTREPRENEURIAL MAROCAIN

Le tissu entrepreneurial marocain repose sur un grand nombre de très petites et petites entreprises (TPE/PE), qui, bien que représentant la majorité des entreprises du pays, font face à des défis structurels qui freinent leur développement. Selon les dernières données, les TPE/PE représentent plus de 98 % des entreprises marocaines et emploient environ 56 % de la main-d'œuvre du secteur privé. Cependant, malgré leur poids démographique et social, leur contribution à la valeur ajoutée nationale reste bien en deçà de leur potentiel. La mise en place d'un Small Business Act marocain est donc une opportunité stratégique pour transformer cet écosystème et en faire un véritable levier de croissance économique durable.

État des lieux des TPE/PE au Maroc

Le Maroc compte un grand nombre de TPE et de micro-entreprises, souvent créées par des entrepreneurs individuels ou de petites équipes. Ces entreprises sont souvent très concentrées dans les secteurs informels et sont caractérisées par une gestion familiale ou une absence de structure formalisée. La majorité de ces entreprises se trouvent dans des secteurs à faible valeur ajoutée, comme le commerce de détail, l'agriculture, et les services de proximité. Pourtant, malgré leur grande proportion dans l'économie, ces TPE/PE rencontrent des difficultés structurelles majeures qui freinent leur croissance et leur compétitivité.

Les obstacles auxquels elles font face sont nombreux :

Accès limité au financement : Bien qu'elles soient l'épine dorsale de l'économie marocaine, les TPE/PE ont un accès limité aux financements, qu'ils soient bancaires ou privés. Les critères rigides des institutions financières, ainsi que les taux d'intérêt élevés, rendent souvent le financement inaccessible pour ces petites structures.

Manque de ressources humaines qualifiées : Les TPE/PE souffrent également d'un manque de formation et de compétences professionnelles adaptées aux défis contemporains. L'accès à des programmes de formation professionnelle de qualité et l'accompagnement de ces entreprises en matière de gestion, de stratégie commerciale et d'innovation restent insuffisants.

Concurrence de l'économie informelle : Une autre difficulté majeure pour les TPE/PE marocaines réside dans la concurrence accrue de l'économie informelle, qui ne respecte pas les mêmes normes fiscales et sociales. Cela fausse la concurrence et rend difficile la compétitivité des entreprises formelles.

Bureaucratie et lenteurs administratives : La complexité des démarches administratives, des formalités fiscales et des procédures liées à l'obtention de licences et d'autorisations d'exploitation constitue un frein important pour ces petites entreprises. L'adaptation de la réglementation et la simplification des procédures sont donc des priorités absolues.

L'intégration des TPE/PE dans les chaînes de valeur locales et mondiales
L'intégration des TPE/PE dans des chaînes de valeur plus larges et internationales représente une voie essentielle pour leur croissance. L'accès aux marchés publics, à des contrats avec des grandes entreprises ou à des plateformes de commerce électronique mondiales est crucial pour permettre à ces entreprises de se diversifier et de se développer au-delà du marché local.



Cependant, l'accès à ces opportunités est encore limité pour une grande partie des TPE/PE marocaines. Les critères d'admissibilité dans les appels d'offres publics et privés, la concurrence des grandes entreprises et l'absence de mécanismes de financement pour accompagner les TPE/PE dans leur mise à niveau constituent des obstacles majeurs. De plus, de nombreuses entreprises manquent de visibilité sur les opportunités à l'international et n'ont pas les moyens de se structurer pour répondre à ces demandes. Un Small Business Act marocain devrait inclure des mesures concrètes pour intégrer les TPE/PE marocaines dans ces chaînes de valeur en facilitant leur accès aux marchés publics et en encourageant la co-traitance avec des grandes entreprises. Par exemple, des quotas spécifiques pour les TPE/PE dans les appels d'offres publics pourraient garantir qu'une part des projets soit attribuée à ces entreprises, leur offrant ainsi des opportunités de croissance et d'innovation.

Les modèles internationaux : Sénégal, Tunisie et Italie

Les expériences d'autres pays, comme le Sénégal, la Tunisie et l'Italie, offrent des enseignements précieux pour la mise en place d'un Small Business Act marocain.

● **Sénégal** : Le Sénégal a adopté en 2020 un Startup Act visant à faciliter la création et le développement des entreprises innovantes. Le pays a mis en place des incitations fiscales et un cadre juridique favorable, avec des mesures spécifiques pour encourager l'intégration des startups dans les chaînes de valeur locales et internationales. L'adoption d'un processus de qualification transparent et d'incitations fiscales ciblées a permis une croissance significative des entreprises innovantes dans le pays.

● **Tunisie** : La Tunisie a adopté son Startup Act en 2018, dans le cadre d'un processus collaboratif impliquant des entrepreneurs, des investisseurs, des institutions financières et des représentants de l'État. Ce modèle met l'accent sur le soutien aux startups, notamment par des exonérations fiscales, des financements subventionnés et des simplifications administratives. La loi tunisienne a permis à de nombreuses startups de se développer, en particulier dans les secteurs de la technologie et de l'agriculture.

● **Italie** : L'Italie, avec son Startup Act lancé en 2012, a adopté une approche plus large, avec des réformes fiscales et juridiques soutenant les entreprises innovantes. L'Italie a mis en place des fonds de capital-risque publics pour accompagner les startups et a simplifié les démarches administratives pour favoriser la création d'entreprises.

Les leviers nécessaires pour un Small Business Act marocain

Le Small Business Act marocain doit se structurer autour de plusieurs leviers pour maximiser son efficacité et répondre aux défis uniques rencontrés par les TPE/PE au Maroc. Parmi ces leviers essentiels, on peut citer :

Simplification des démarches administratives : Réduire les formalités administratives et fiscales, et mettre en place des plateformes numériques pour faciliter les interactions avec les administrations publiques.

Accès au financement : Mettre en place des mécanismes de financement adaptés, comme les quasi-fonds propres, des prêts à taux réduits et des fonds d'investissement dédiés aux TPE/PE, afin de renforcer leur capacité d'investissement et d'innovation.

Formation et développement des compétences : Lancer des programmes de formation dédiés aux entrepreneurs et aux employés des petites entreprises, pour renforcer leurs capacités en gestion, marketing, innovation et digitalisation.

Lutte contre l'informel : Renforcer la régulation de l'économie informelle, simplifier les régulations fiscales et encourager l'intégration des entreprises informelles dans le secteur formel.

Intégration dans les chaînes de valeur : Développer des partenariats entre les TPE/PE et les grandes entreprises, tout en facilitant leur accès aux marchés internationaux et à la commande publique.

Le Maroc se trouve à un tournant décisif de son développement économique. Le Small Business Act marocain représente une réponse stratégique aux défis auxquels sont confrontées les TPE/PE. En intégrant les leçons des modèles internationaux et en mettant en place des mesures ciblées, le Maroc pourrait transformer son écosystème entrepreneurial pour le rendre plus compétitif, inclusif et résilient. Un tel cadre juridique et institutionnel permettrait aux petites entreprises de s'épanouir, contribuant ainsi à la création d'emplois et à la croissance économique durable du pays.



L'un des principaux obstacles au développement des Très Petites et Moyennes Entreprises (TPE/PE) au Maroc est l'accès limité au financement et le manque d'un accompagnement institutionnel structuré. Ces entreprises, souvent à capital faible et dans une situation de fragilité économique, ont du mal à obtenir les ressources nécessaires pour croître et surmonter les difficultés administratives, fiscales et financières qui les empêchent d'atteindre leur potentiel. C'est dans ce cadre que l'implémentation d'un Small Business Act marocain devient essentielle pour définir des leviers financiers et institutionnels cohérents, capables d'offrir des solutions de financement et des mécanismes de soutien adaptés à la réalité du terrain. Le renforcement des leviers financiers et institutionnels est, en effet, une condition sine qua non pour lever les obstacles et offrir aux TPE/PE les outils nécessaires à leur développement.

Le financement des TPE/PE : Un défi majeur

L'accès au financement demeure un des plus grands défis pour les TPE/PE marocaines. Ces entreprises, malgré leur nombre élevé, restent largement exclues du système bancaire formel. L'une des raisons majeures de cette exclusion réside dans le manque de garanties pour les institutions financières. Les petites entreprises n'ont souvent pas les actifs nécessaires pour garantir des crédits traditionnels, ce qui les rend trop risquées pour les banques.

De plus, les prêts bancaires classiques, qui représentent la principale source de financement pour les entreprises de taille moyenne et grande, sont souvent inaccessibles aux TPE en raison des taux d'intérêt élevés et des conditions strictes d'octroi. Cette situation rend difficile la capacité des petites entreprises à se financer pour leur développement, la mise en œuvre de nouveaux projets ou même la gestion de leurs flux de trésorerie quotidiens.

Mécanismes de financement adaptés aux TPE/PE

Le Small Business Act marocain devrait permettre de combler ce vide financier en introduisant des mécanismes de financement dédiés, accessibles et adaptés à la taille et aux besoins spécifiques des TPE/PE. Plusieurs leviers financiers peuvent être mis en place pour améliorer l'accès des petites entreprises au financement :

LES LEVIERS INSTITUTIONNELS ET FINANCIERS

Fonds de quasi-fonds propres

L'un des mécanismes à envisager est la création de fonds de quasi-fonds propres. Ces instruments financiers, utilisés avec succès dans d'autres pays, permettent de recapitaliser les petites entreprises sans leur imposer une dette. Les quasi-fonds propres peuvent prendre la forme d'obligations convertibles, de prêts subordonnés ou de participations dans le capital des entreprises. Cette forme de financement est particulièrement utile pour les entreprises qui n'ont pas les garanties suffisantes pour obtenir des prêts traditionnels, tout en leur permettant de se renforcer financièrement.

Création d'une banque publique d'investissement pour les TPE/PE

Le Small Business Act marocain pourrait également proposer la transformation de certaines institutions publiques existantes, telles que la Caisse Centrale de Garantie (CCG), en une banque publique d'investissement orientée exclusivement vers les TPE/PE. Cette nouvelle structure pourrait offrir des prêts à des conditions plus souples et subventionner des initiatives de financement innovantes adaptées à la réalité des petites entreprises marocaines. Elle pourrait également soutenir les startups et entreprises à fort potentiel en créant des fonds spécialisés dans les secteurs émergents, comme la technologie ou les énergies renouvelables.



Accès au financement participatif (crowdfunding)

Le financement participatif ou crowdfunding est un autre outil qui pourrait être favorisé par le Small Business Act. Il permet aux petites entreprises de lever des fonds auprès d'une communauté d'investisseurs en échange de parts dans l'entreprise ou de rendements financiers. Ce modèle, qui connaît un grand succès dans de nombreux pays, pourrait être adapté au marché marocain pour compléter les options de financement existantes et offrir une alternative flexible aux TPE/PE en quête de capitaux.

Garanties publiques et soutien à l'innovation

L'État pourrait jouer un rôle central en garantissant une partie des prêts accordés aux TPE/PE pour réduire les risques encourus par les institutions financières. Les garanties publiques peuvent permettre de faciliter l'accès au crédit en réduisant la perception de risque par les banques. De plus, le financement de l'innovation et des projets technologiques dans les TPE pourrait être soutenu par des fonds spécifiques dédiés à la recherche et au développement. Ces fonds permettraient aux entreprises marocaines d'intégrer des technologies de pointe dans leur production, de se moderniser et de se rendre plus compétitives sur le marché international.

La gouvernance et l'accompagnement institutionnel

Les institutions marocaines doivent également renforcer leur rôle d'accompagnement des TPE/PE pour garantir leur pérennité et leur croissance. Le Small Business Act marocain préconise ainsi la création d'une instance nationale dédiée à la coordination des politiques publiques pour les TPE/PE.

Cette structure indépendante serait chargée de la mise en œuvre du SBA, de la surveillance des dispositifs de financement et de l'accompagnement des entreprises. Elle devrait aussi avoir la mission de faire le lien entre les différents acteurs de l'écosystème entrepreneurial, qu'ils soient publics ou privés, afin de garantir une approche intégrée et cohérente.

Accélérateurs, pépinières et incubateurs

L'accompagnement institutionnel des TPE/PE ne saurait être complet sans l'intégration de structures spécialisées telles que les incubateurs et accélérateurs. Ces structures jouent un rôle clé dans le développement des jeunes entreprises en offrant des services d'accompagnement, de mentorat, et d'accès à des réseaux d'investisseurs. Leur soutien permet aux entrepreneurs de se concentrer sur leur développement tout en bénéficiant de conseils pratiques pour naviguer dans le paysage juridique, fiscal et commercial marocain.

Simplification administrative et réduction de la bureaucratie

Le Small Business Act marocain doit également prévoir des mesures spécifiques pour simplifier les démarches administratives et réduire la bureaucratie. L'élévation du seuil de petites entreprises exemptées de certaines démarches administratives, la création de guichets uniques pour les formalités fiscales et administratives, ainsi que la digitalisation de l'ensemble des démarches pourraient grandement faciliter la gestion quotidienne des TPE/PE. La réduction des délais d'obtention des autorisations administratives et des réponses fiscales est également primordiale pour encourager l'initiative entrepreneuriale.

La place du secteur privé dans la mise en œuvre

Enfin, pour que le Small Business Act marocain soit pleinement efficace, il est indispensable d'intégrer le secteur privé dans la mise en œuvre des politiques de soutien aux TPE/PE. Les entreprises privées peuvent jouer un rôle clé en offrant des services d'accompagnement spécialisés (consultants, formations), en participant au financement via des partenariats public-privé, ou en soutenant les petites entreprises dans leurs démarches de mise à niveau ou d'innovation. La collaboration entre l'État, les institutions financières, les grandes entreprises et les TPE/PE sera essentielle pour garantir la durabilité et la cohérence des politiques publiques de soutien.

Vers une meilleure structuration du financement des TPE/PE

Le financement et l'accompagnement des TPE/PE au Maroc sont au cœur des enjeux économiques actuels. Grâce à un Small Business Act structuré, le pays pourrait répondre aux défis de l'accès au capital et au financement, tout en offrant un environnement institutionnel et juridique favorable à la croissance des petites entreprises. En combinant mécanismes financiers innovants, garanties publiques, et une gouvernance renforcée, le Maroc serait en mesure de stimuler le développement des TPE/PE, créant ainsi un cercle vertueux de croissance économique, d'innovation et de création d'emplois durables.



L'ACCOMPAGNEMENT NON FINANCIER DES TPE/PE

Le financement, bien qu'essentiel, n'est pas le seul levier de croissance pour les Très Petites et Moyennes Entreprises (TPE/PE). En effet, ces entreprises ont besoin d'un accompagnement global, qui inclut des services non financiers visant à renforcer leurs capacités internes, à améliorer leur compétitivité, et à soutenir leur intégration dans l'économie formelle. Un Small Business Act marocain complet ne se contenterait donc pas de proposer des mécanismes financiers, mais offrirait également une panoplie de services d'accompagnement adaptés aux besoins spécifiques des petites entreprises. Ces services sont cruciaux pour surmonter les défis administratifs, juridiques et stratégiques que rencontrent ces entreprises, et pour favoriser leur pérennité à long terme.

Les incubateurs, pépinières et accélérateurs d'entreprises
Les incubateurs, pépinières et accélérateurs sont des structures qui jouent un rôle clé dans l'accompagnement des jeunes entreprises en phase de démarrage ou de croissance. Ces dispositifs permettent aux TPE/PE de bénéficier de services adaptés pour renforcer leur capacité de gestion et leur compétitivité.

Les incubateurs et pépinières d'entreprises offrent des espaces physiques et des services de soutien aux jeunes entreprises, tels que des formations en gestion d'entreprise, des conseils juridiques, l'accès à des réseaux d'entrepreneurs et d'investisseurs, ainsi que des infrastructures partagées (bureaux, équipements).

En parallèle, les accélérateurs vont plus loin en apportant une aide plus ciblée et en accompagnant les entreprises à fort potentiel de croissance. Ces structures offrent souvent un financement initial, un mentorat de haut niveau et un accès à des réseaux d'investisseurs pour accélérer leur développement. Un soutien adapté dans ces premières étapes est crucial pour assurer la réussite des TPE/PE dans un environnement compétitif.

L'extension de ce type d'initiatives à l'échelle nationale est indispensable pour garantir que toutes les régions bénéficient de ces structures. Le Small Business Act marocain pourrait inciter à la création de nouveaux incubateurs et à la mise en place d'une cartographie nationale des structures d'accompagnement, pour que chaque entrepreneur, quel que soit son lieu de résidence, ait accès à un accompagnement de qualité.

La formation continue : Un levier pour la compétitivité

Une des pierres angulaires de l'accompagnement des TPE/PE réside dans la formation continue. Nombre de ces entreprises souffrent d'un déficit de compétences en gestion, en marketing, en comptabilité et, plus récemment, en digitalisation. La mise en place de programmes de formation ciblés est essentielle pour combler ces lacunes et améliorer la gestion des entreprises. Par exemple, des formations spécifiques sur la gestion de la trésorerie, la relation client, la gestion des ressources humaines, et l'utilisation des outils numériques permettraient de renforcer la compétitivité des TPE/PE.

Le Small Business Act marocain devrait favoriser la création de partenariats avec des écoles de commerce, des universités et des centres de formation professionnelle pour offrir des formations accessibles aux entrepreneurs. Ces formations devraient être modulables pour s'adapter aux besoins des petites entreprises, tout en intégrant des modules sur l'utilisation des technologies numériques, l'innovation, et la transition énergétique, qui sont des enjeux majeurs pour le Maroc à moyen et long terme.

De plus, un programme de mentorat pourrait être intégré à ces formations pour renforcer l'accompagnement des entrepreneurs. Ce mentorat, qui consiste à mettre les jeunes entrepreneurs en relation avec des chefs d'entreprise expérimentés, permettrait de bénéficier de conseils pratiques et de partager des expériences. Ce type de soutien est particulièrement pertinent pour les TPE/PE qui, souvent, manquent de l'expertise nécessaire pour structurer leur gestion et leur stratégie.



Accompagnement juridique et administratif

Les démarches administratives et les obligations légales sont souvent un terrain miné pour les TPE/PE marocaines. Le manque de connaissance des formalités fiscales, des procédures d'enregistrement, des lois commerciales et du droit du travail peut conduire à des erreurs coûteuses, voire à des sanctions. C'est pourquoi un accompagnement juridique et administratif personnalisé est indispensable pour garantir que les petites entreprises soient en conformité avec la législation en vigueur et puissent se concentrer sur leur cœur de métier.

Les services juridiques offerts aux TPE/PE pourraient inclure des conseils sur la création d'entreprise, la rédaction de contrats commerciaux, la gestion des risques juridiques, et la compréhension des nouvelles réglementations fiscales. Le Small Business Act marocain devrait inclure des mesures pour faciliter l'accès à ces services, notamment par la mise en place de guichets uniques où les entrepreneurs peuvent obtenir des conseils gratuits ou à tarif réduit.

L'initiative pourrait également promouvoir la digitalisation de certaines démarches administratives pour réduire les délais et les coûts. Par exemple, la création de plateformes numériques où les entreprises peuvent effectuer leurs déclarations fiscales, soumettre des demandes d'autorisation ou encore consulter des informations sur les normes en vigueur rendrait ces démarches plus accessibles et moins coûteuses.

Les réseaux d'entrepreneurs et les partenariats public-privé



Le développement des réseaux d'entrepreneurs et la mise en place de partenariats public-privé jouent un rôle fondamental dans l'accompagnement des TPE/PE. Ces réseaux, qu'ils soient régionaux ou sectoriels, permettent aux entrepreneurs de partager des bonnes pratiques, de collaborer, de se soutenir mutuellement et de bénéficier d'opportunités d'affaires collectives. Ils peuvent également être un excellent moyen de favoriser l'accès à des informations clés concernant les financements, les subventions, et les tendances du marché.

Les partenariats public-privé (PPP) devraient également être encouragés pour développer des projets communs qui soutiennent les petites entreprises. Ces PPP peuvent concerner la mise en place de nouvelles infrastructures de soutien, comme des centres d'innovation ou des plateformes de mise en réseau des entreprises, et faciliter l'accès des petites entreprises à de nouveaux marchés.

Le Small Business Act marocain pourrait inclure des mesures incitatives pour encourager les grandes entreprises à soutenir les TPE/PE en tant que partenaires commerciaux, fournisseurs ou sous-traitants. Ces partenariats profiteraient à la fois aux grandes entreprises, qui bénéficieraient d'une meilleure flexibilité et d'une réponse plus rapide aux demandes, et aux petites entreprises, qui pourraient ainsi se développer et accroître leur visibilité.

Un accompagnement global pour un développement durable

L'accompagnement non financier des TPE/PE est un élément clé pour leur croissance et leur pérennité. En plus des mécanismes financiers, il est crucial d'offrir aux petites entreprises un ensemble de services qui renforcent leurs capacités internes, leur compétitivité et leur intégration dans les chaînes de valeur nationales et internationales. Grâce à la mise en place de structures d'accompagnement adaptées, à une formation continue ciblée et à un soutien juridique et administratif renforcé, les petites entreprises marocaines pourront surmonter les obstacles auxquels elles sont confrontées et participer activement à la dynamique économique du pays. Le Small Business Act marocain doit, en ce sens, fournir une approche intégrée et cohérente pour soutenir le développement des TPE/PE à travers des services de qualité, accessibles et adaptés à leurs besoins spécifiques.



ACCÈS AU MARCHÉ ET INTÉGRATION DANS LES CHAÎNES DE VALEUR

L'un des principaux défis rencontrés par les Très Petites et Moyennes Entreprises (TPE/PE) au Maroc est leur accès limité aux marchés, qu'il s'agisse du marché national ou international. En dépit de leur présence massive dans le tissu économique, ces entreprises ont souvent du mal à se diversifier, à élargir leur champ d'action et à se faire une place dans les chaînes de valeur locales et internationales. L'intégration des TPE/PE dans ces chaînes de valeur est donc essentielle pour leur pérennité et leur développement.

Le Small Business Act marocain devra jouer un rôle clé dans cette dynamique en facilitant l'accès des petites entreprises à la commande publique, en réduisant les barrières à l'entrée dans des marchés plus vastes, et en encourageant les partenariats avec les grandes entreprises et les multinationales. Cet accompagnement stratégique, couplé à des mesures incitatives, pourrait transformer les TPE/PE en véritables moteurs de croissance économique, tout en assurant une répartition plus équitable des opportunités commerciales.

Accès à la commande publique

La commande publique représente une part significative des investissements dans de nombreux pays,

et le Maroc ne fait pas exception. Les TPE/PE peuvent tirer un grand bénéfice de l'accès à ces marchés publics, qui constituent souvent des contrats durables et générateurs de revenus réguliers. Cependant, elles sont souvent exclues de ces marchés en raison des exigences élevées des appels d'offres, notamment en termes de taille, de capital et d'expérience. Ce phénomène empêche une grande partie des petites entreprises d'accéder à des projets de grande envergure, souvent dominés par des entreprises plus grandes et mieux structurées.

Dans ce contexte, un Small Business Act marocain pourrait inclure des mécanismes de soutien pour garantir une meilleure inclusion des TPE/PE dans les appels d'offres publics. L'une des solutions pourrait être l'instauration de quotas différenciés, permettant de réserver une partie des contrats publics aux TPE/PE. Par exemple, des quotas pourraient être définis pour attribuer des marchés publics à des entreprises de moins de 50 employés ou à celles qui respectent des critères de développement durable et d'innovation. De plus, la simplification des critères d'éligibilité dans les appels d'offres publics, en supprimant des exigences excessivement contraignantes, favoriserait un accès plus facile des petites entreprises à ces opportunités.

En parallèle, des mécanismes de co-traitance pourraient être encouragés pour permettre aux petites entreprises de collaborer avec des plus grandes structures dans le cadre d'un même projet. Cela leur permettrait de participer à des marchés plus grands tout en bénéficiant du savoir-faire et des ressources des grandes entreprises. Cette approche collaboratrice renforcerait la capacité des petites entreprises à se développer et à se structurer sur le long terme.

Accès aux marchés internationaux

L'ouverture des marchés extérieurs représente également une piste stratégique pour les TPE/PE marocaines. Pourtant, l'accès à ces marchés reste limité pour de nombreuses raisons : manque de compétitivité, absence de certification des produits, incapacité à respecter des normes internationales, et difficultés liées à la logistique et à la distribution à l'étranger. Pourtant, les exportations représentent un levier majeur pour dynamiser l'économie et permettre aux petites entreprises de se diversifier et de se développer.

Le Small Business Act marocain doit mettre en place des dispositifs de soutien à l'internationalisation des TPE/PE. Parmi les solutions possibles,



on peut envisager la création de fonds d'accompagnement à l'exportation, destinés à financer la mise aux normes internationales des produits marocains, à soutenir la certification de la qualité, et à faciliter la recherche de partenaires à l'étranger. L'État pourrait également jouer un rôle crucial en soutenant les entreprises marocaines dans la recherche de marchés extérieurs, en négociant des accords commerciaux et des réductions tarifaires avec des pays ou des blocs économiques étrangers.

De plus, le Maroc pourrait faciliter l'accès des TPE/PE à des plateformes de commerce électronique internationales, en offrant des formations et des subventions pour leur permettre de vendre en ligne à l'échelle mondiale. Les plateformes comme Amazon, Alibaba ou Etsy offrent une opportunité considérable pour les petites entreprises de se faire connaître sur les marchés internationaux, mais elles nécessitent des compétences en marketing numérique, en gestion des commandes internationales et en logistique.

Mécanismes de soutien à l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales

L'intégration des TPE/PE marocaines dans les chaînes de valeur mondiales est essentielle pour leur développement. Cependant, cette intégration nécessite des efforts significatifs pour permettre aux petites entreprises d'améliorer leur compétitivité, d'adopter des standards internationaux et de répondre aux exigences de qualité imposées par les grandes entreprises et les multinationales. Un volet important du Small Business Act marocain consisterait à promouvoir des partenariats stratégiques entre les petites entreprises et les grandes entreprises nationales ou internationales. Ces partenariats peuvent prendre différentes formes : sous-traitance, co-traitance, ou encore partenariats d'innovation. En intégrant les TPE/PE dans les processus de production ou de distribution des grandes entreprises, ces petites structures pourraient accéder à des marchés plus larges tout en bénéficiant de la sécurité et de la stabilité d'une grande entreprise.

Une autre mesure importante consiste à inciter les grandes entreprises à privilégier les fournisseurs locaux, y compris les TPE/PE.

Cela pourrait être facilité par des accords bilatéraux entre l'État et les entreprises de grande taille, qui intégreraient des critères de préférence pour les petites entreprises dans leurs contrats. Cette politique de « préférence nationale » pourrait être renforcée dans les secteurs stratégiques comme l'agroalimentaire, le textile, ou l'automobile, où le Maroc dispose déjà d'une base industrielle solide.

Simplification de l'accès aux normes et certifications internationales

Les TPE/PE marocaines rencontrent souvent des obstacles pour accéder aux normes internationales, qu'elles soient liées à la qualité des produits, à la sécurité ou à l'environnement. La certification des produits, bien qu'indispensable pour pénétrer de nouveaux marchés, reste complexe et coûteuse pour les petites entreprises.

Le Small Business Act marocain pourrait prévoir la simplification des processus de certification, ainsi que la mise en place de centres de certification à moindre coût et accessibles aux petites entreprises. Ces centres offriraient un accompagnement sur les normes internationales, les techniques de production conformes aux standards mondiaux et la mise en place de démarches simplifiées pour obtenir les certificats nécessaires à l'exportation.

Vers une plus grande intégration des TPE/PE dans les marchés locaux et internationaux

L'intégration des TPE/PE dans les chaînes de valeur locales et mondiales est essentielle pour leur développement et leur compétitivité à long terme. Un Small Business Act marocain bien conçu permettrait de lever les barrières à l'accès au marché public et international, d'encourager les partenariats avec les grandes entreprises et d'offrir aux petites entreprises les ressources nécessaires pour se moderniser, se structurer et exporter leurs produits. En facilitant l'accès aux marchés extérieurs, en simplifiant l'accès à la commande publique et en soutenant l'intégration dans des chaînes de valeur internationales, le Maroc pourrait aider ses petites entreprises à franchir des étapes clés de leur développement et à jouer pleinement leur rôle dans l'économie nationale et mondiale.



DIGITALISATION ET INNOVATION AU SERVICE DES TPE/PE

La transformation numérique et l'innovation représentent des leviers incontournables pour le développement et la pérennité des Très Petites et Moyennes Entreprises (TPE/PE). Dans un monde de plus en plus connecté, l'incapacité des petites entreprises à s'adapter aux nouvelles technologies constitue un frein majeur à leur compétitivité et à leur capacité à se diversifier. Un Small Business Act marocain doit donc intégrer des mesures concrètes pour accompagner la digitalisation des TPE/PE et favoriser leur accès à l'innovation, tout en soutenant la transition vers des modèles économiques plus modernes et performants.

La digitalisation et l'innovation permettent non seulement de réduire les coûts opérationnels, mais aussi d'améliorer la gestion de la relation client, de diversifier les canaux de distribution et de rendre les TPE/PE plus agiles face aux défis du marché. De plus, l'innovation peut devenir un véritable facteur de différenciation, permettant aux petites entreprises de se distinguer dans un environnement très concurrentiel.

L'urgente nécessité de la digitalisation des TPE/PE

Aujourd'hui, beaucoup de TPE/PE marocaines évoluent dans un environnement principalement traditionnel, où les outils numériques et technologiques sont peu utilisés. Pourtant, la digitalisation offre des opportunités considérables pour les petites entreprises : gestion des stocks, comptabilité automatisée, présence en ligne, vente sur des plateformes e-commerce, marketing digital, etc. Ces outils permettent de réduire les coûts administratifs, d'améliorer l'efficacité des processus et d'accéder à un plus large marché, notamment à l'international.

Le Small Business Act marocain doit favoriser cette transition numérique en offrant des incitations fiscales pour l'adoption des nouvelles technologies et en simplifiant l'accès aux outils numériques pour les petites entreprises. L'une des priorités serait de créer des programmes de formation et de sensibilisation pour aider les entrepreneurs à comprendre les avantages de la digitalisation et à intégrer des solutions numériques adaptées à leurs besoins. Cela inclut des formations sur l'utilisation des logiciels de comptabilité, de gestion des stocks, des outils de communication digitale et des techniques de marketing numérique.

Par ailleurs, le Maroc pourrait développer des subventions ou des prêts à taux bonifiés pour l'acquisition d'équipements numériques essentiels, comme des ordinateurs, des logiciels de gestion ou des infrastructures cloud. Ces solutions, bien que peu coûteuses à long terme, représentent souvent un investissement difficile à réaliser pour les TPE/PE, notamment celles opérant dans des secteurs à faible valeur ajoutée.

Soutenir l'innovation et la R&D dans les petites entreprises

L'innovation est un moteur essentiel de la compétitivité et du développement des entreprises. Cependant, les TPE/PE marocaines, en raison de leur taille, de leur manque de ressources et de leur faible culture de l'innovation, sont souvent à la traîne lorsqu'il s'agit d'investir dans la recherche et développement (R&D) ou de développer de nouveaux produits. Le Small Business Act marocain doit inclure des mesures pour encourager l'innovation dans les petites entreprises, en rendant l'accès aux outils de R&D plus accessible et en créant un environnement propice à l'émergence de nouvelles idées.

Une mesure clé pour favoriser l'innovation au sein des TPE/PE serait de mettre en place des incitations fiscales à l'innovation, telles que des crédits d'impôt pour les dépenses de recherche et développement, et des subventions spécifiques pour la création de nouveaux produits ou services. En parallèle, le Small Business Act pourrait encourager la mise en réseau des petites entreprises avec des centres de recherche publics ou privés, des universités, ainsi que des acteurs du secteur privé. La collaboration entre les TPE/PE et ces structures permettrait de stimuler la création de nouvelles solutions et d'améliorer la compétitivité des petites entreprises sur le marché.



Favoriser l'accès aux technologies de pointe et aux solutions adaptées

L'un des obstacles majeurs pour les TPE/PE marocaines réside dans leur accès limité aux technologies de pointe. Si certaines grandes entreprises ont la possibilité d'investir dans des technologies avancées telles que l'intelligence artificielle (IA), la blockchain ou l'Internet des objets (IoT), les petites entreprises sont souvent laissées de côté, faute de moyens et d'expertise.

Le Small Business Act marocain devrait permettre aux petites entreprises d'accéder à ces technologies en créant des partenariats avec des entreprises technologiques et en soutenant des programmes d'accompagnement technologique. Les TPE/PE devraient également être encouragées à adopter des solutions numériques modulables, qui peuvent évoluer en fonction de leurs besoins, comme des logiciels de gestion d'entreprise en cloud, des plateformes de vente en ligne, ou des outils d'analyse de données qui leur permettent de mieux comprendre leurs clients et d'optimiser leurs performances.

Un autre axe fondamental du Small Business Act marocain serait de faciliter l'accès des petites entreprises à des infrastructures de cloud computing ou à des solutions de cybersécurité. Ces services,

essentiels pour la gestion des données et la protection contre les cyberattaques, sont souvent hors de portée des petites entreprises. En introduisant des subventions pour l'acquisition de ces services, le Maroc pourrait aider les petites entreprises à se moderniser et à se protéger contre les risques numériques.

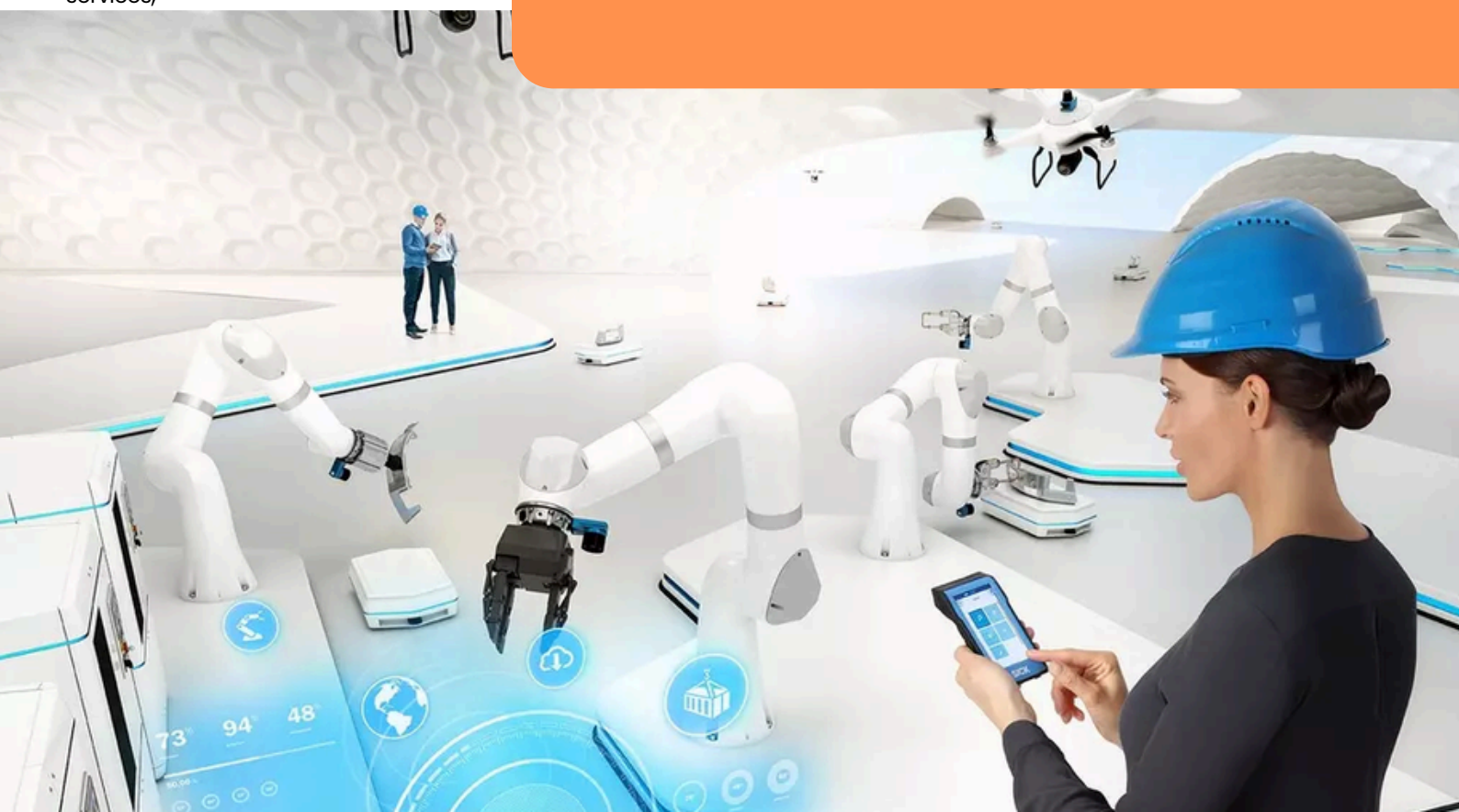
La mise en place de hubs d'innovation pour les TPE/PE

Afin de dynamiser l'innovation et la collaboration, le Small Business Act pourrait encourager la création de hubs d'innovation ou de pôles technologiques à travers le pays. Ces structures, souvent créées dans des zones géographiques stratégiques, seraient des lieux où les TPE/PE pourraient se rencontrer, échanger des idées, collaborer avec des start-ups technologiques et accéder à des ressources en matière d'innovation, de technologie et de R&D.

Les hubs d'innovation serviraient de centres de mise en réseau pour les petites entreprises, leur permettant d'accéder à des partenaires commerciaux, des investisseurs, des experts techniques et des formations spécifiques. Ces structures faciliteraient également l'émergence de nouvelles technologies et de modèles commerciaux innovants, tout en renforçant l'ancrage territorial des petites entreprises.

L'innovation comme levier de compétitivité pour les TPE/PE

La digitalisation et l'innovation représentent des leviers essentiels pour les TPE/PE marocaines. Leur capacité à adopter des technologies modernes et à innover dans leurs produits et services est déterminante pour leur compétitivité à long terme. Le Small Business Act marocain devrait, par conséquent, inclure des mesures spécifiques pour encourager la transition numérique des petites entreprises, en leur fournissant les ressources nécessaires pour accéder aux outils numériques, pour investir dans l'innovation et pour collaborer avec des partenaires publics et privés. En soutenant la transformation digitale et l'innovation, le Maroc pourra faire émerger une nouvelle génération d'entreprises plus compétitives, résilientes et prêtes à affronter les défis du futur.



RÉFORME DU CADRE JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF

Le cadre juridique et administratif actuel constitue un obstacle majeur pour le développement des Très Petites et Moyennes Entreprises (TPE/PE) au Maroc. Les lourdeurs administratives, les délais de traitement des demandes, la complexité des règles fiscales et la fragmentation des dispositifs de soutien compliquent la vie des petites entreprises. Pour ces dernières, qui opèrent souvent à petite échelle et manquent de ressources pour naviguer dans ces méandres, la simplification et la rationalisation des processus administratifs et juridiques est une priorité essentielle.

Dans ce contexte, le Small Business Act marocain doit proposer une réforme en profondeur du cadre juridique et administratif afin de garantir un environnement plus propice à l'épanouissement des TPE/PE. Une telle réforme se doit de répondre aux besoins spécifiques des petites entreprises, en réduisant les obstacles à leur entrée dans l'économie formelle, en simplifiant les procédures administratives, et en créant un environnement de confiance et de transparence. Simplification des démarches administratives L'une des principales préoccupations des TPE/PE

au Maroc réside dans la complexité administrative. Les entrepreneurs doivent souvent faire face à une multiplication des formalités, des exigences contradictoires et des délais de traitement longs, qui peuvent décourager l'initiative et ralentir la croissance des petites entreprises.

Pour y remédier, le Small Business Act marocain doit introduire des réformes visant à simplifier les démarches administratives. Cela inclut notamment la création de guichets uniques où les TPE/PE peuvent effectuer toutes leurs démarches administratives, fiscales et sociales. Un guichet unique permettrait de centraliser toutes les demandes et de réduire les délais de traitement, ce qui offrirait aux petites entreprises un accès plus rapide aux autorisations nécessaires pour exercer leur activité.

De plus, l'introduction de plateformes numériques pour effectuer les déclarations fiscales, les demandes de licences ou les inscriptions au registre du commerce pourrait grandement améliorer l'efficacité administrative. La dématérialisation des procédures administratives permettrait de réduire les coûts et le temps nécessaire pour effectuer les démarches, tout en favorisant la transparence et l'accessibilité des informations.

Réduction de la fiscalité pour les petites entreprises

La fiscalité demeure un poids important pour les TPE/PE au Maroc. Ces entreprises sont souvent confrontées à une pression fiscale élevée, ce qui limite leur capacité à investir et à se développer. En outre, la fiscalité complexe et la multiplicité des taxes créent un environnement incertain pour les petites entreprises, qui manquent souvent de la capacité nécessaire pour comprendre et respecter les exigences fiscales.

Le Small Business Act marocain doit inclure des mesures visant à alléger la charge fiscale des petites entreprises. Cela pourrait se traduire par la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés (IS) pour les TPE/PE, l'instauration d'un système fiscal plus simple et plus transparent, et la suppression de certaines taxes locales qui pèsent lourdement sur les petites entreprises. Par ailleurs, la réforme pourrait inclure la création d'un statut fiscal simplifié pour les petites entreprises, avec un régime fiscal forfaitaire qui tiendrait compte de leur taille et de leur niveau d'activité.



L'une des autres réformes envisagées pourrait être la réduction progressive de la cotisation minimale, une mesure qui soulagerait les petites entreprises dont les revenus sont faibles ou irréguliers. L'objectif serait d'assurer une fiscalité plus juste et plus adaptée à la réalité des petites entreprises, en évitant qu'elles ne soient pénalisées pour leur difficulté à générer un chiffre d'affaires conséquent.

Harmonisation et simplification des procédures fiscales et sociales

Les TPE/PE marocaines rencontrent souvent des difficultés pour se conformer aux obligations fiscales et sociales en raison de la multiplicité des démarches et des procédures complexes. La simplification des démarches fiscales et sociales est essentielle pour faciliter l'entrée des petites entreprises dans l'économie formelle.

Le Small Business Act marocain pourrait recommander la création d'un système de déclaration simplifié, intégrant à la fois les déclarations fiscales et sociales, et permettant aux TPE/PE de remplir leurs obligations via une seule plateforme. Cela réduirait non seulement les coûts administratifs, mais aussi la confusion liée à la gestion de ces formalités.

Un autre aspect à prendre en compte est la réduction des délais de paiement pour les entreprises. En effet, les petites entreprises souffrent souvent des délais de paiement excessifs, notamment lorsqu'elles travaillent avec des grandes entreprises ou des administrations publiques. Ces retards affectent leur trésorerie et peuvent mener à des situations de crise. Le Small Business Act devrait inclure des mesures visant à accélérer les paiements dans les marchés publics et à introduire des pénalités pour les retards de paiement. De plus, une obligation de transparence sur les délais de paiement dans les appels d'offres publics pourrait être instaurée.

Réforme du Code du travail pour les TPE/PE

Le Code du travail marocain, bien que relativement complet, présente des éléments qui peuvent freiner la croissance des petites entreprises. Ces dernières, en particulier dans les secteurs informels, sont souvent confrontées à des normes juridiques strictes qui ne sont pas adaptées à leur taille et à leurs besoins spécifiques. Les TPE/PE peuvent ainsi se retrouver pénalisées par des exigences liées à la gestion du personnel, notamment en matière de contrats de travail, de congés payés et de sécurité sociale.

Le Small Business Act marocain pourrait préconiser une réforme du Code du travail, visant à introduire davantage de flexibilité pour les TPE/PE. Par exemple, l'introduction d'un statut de travailleur indépendant simplifié, ou encore la création de régimes spécifiques pour les TPE/PE permettant de gérer plus aisément les contrats de travail temporaires ou saisonniers, serait bénéfique pour le secteur.

Il serait également judicieux de promouvoir le télétravail et les formes de travail flexibles, qui sont particulièrement adaptées aux petites entreprises. Le télétravail permettrait non seulement de réduire les coûts d'infrastructure, mais aussi d'ouvrir de nouvelles opportunités pour les travailleurs dans les zones rurales ou éloignées.

Renforcement de la gouvernance et de la transparence

Une réforme réussie du cadre juridique et administratif nécessite également un renforcement de la gouvernance et une amélioration de la transparence dans les relations entre l'administration et les TPE/PE. Le Maroc devrait mettre en place des mécanismes de contrôle et d'évaluation permettant de suivre l'application des réformes, d'assurer leur bonne mise en œuvre et d'ajuster les politiques si nécessaire.

Le Small Business Act marocain pourrait prévoir la création de structures dédiées au suivi des politiques publiques destinées aux TPE/PE, afin d'évaluer leur efficacité, de mesurer leur impact et de recueillir les retours des entrepreneurs. Ces structures devraient également être en charge de la simplification continue des démarches administratives, et de la mise en place de services de médiation pour résoudre les litiges entre les petites entreprises et l'administration.

Un cadre juridique adapté à la réalité des TPE/PE

Le cadre juridique et administratif marocain doit évoluer pour offrir aux TPE/PE un environnement plus simple, plus transparent et plus adapté à leurs besoins spécifiques. Le Small Business Act marocain doit être un levier pour réduire les obstacles bureaucratiques, simplifier les démarches fiscales et sociales, et offrir un cadre juridique flexible et dynamique. En réformant le cadre administratif, le Maroc pourra non seulement favoriser l'adhésion des petites entreprises à l'économie formelle, mais aussi stimuler leur croissance, leur compétitivité et leur pérennité dans un environnement économique en constante mutation.



LES LEVIERS POUR UNE COMPÉTITIVITÉ RENFORCÉE : L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES ASSAINI

Un environnement des affaires transparent, compétitif et juste est essentiel pour soutenir la croissance des Très Petites et Moyennes Entreprises (TPE/PE) au Maroc. Si ces entreprises représentent une part prépondérante du tissu économique national, elles évoluent souvent dans un cadre où la concurrence déloyale, les pratiques informelles et les obstacles à la régulation restent des freins importants à leur compétitivité. Pour répondre à ces défis, un Small Business Act marocain doit se concentrer sur la lutte contre ces pratiques, tout en favorisant un environnement plus transparent, ouvert et équitable.

Un environnement d'affaires assaini permettrait aux TPE/PE de se concentrer sur leur développement plutôt que sur des obstacles bureaucratiques ou concurrentiels injustes. Le but est de garantir aux petites entreprises une compétitivité réelle sur le marché, en leur offrant des conditions égales face aux grands acteurs économiques. Pour ce faire, il est nécessaire de renforcer la régulation du marché, d'accélérer la simplification des procédures et de rendre le secteur plus transparent.

Lutte contre la concurrence déloyale et l'économie informelle

L'un des plus grands défis pour les TPE/PE marocaines reste la concurrence de l'économie informelle, qui bénéficie d'une flexibilité accrue en matière de réglementation et de fiscalité. Cette concurrence déloyale empêche les petites entreprises formelles de se développer, car elles sont contraintes de faire face à des acteurs qui ne respectent pas les mêmes règles en matière de paiement des taxes, de respect des normes et de conditions de travail.

Le Small Business Act marocain doit mettre en place des mesures de régulation renforcée pour assainir l'environnement économique et réduire les distorsions créées par l'économie informelle. Cela pourrait inclure une campagne nationale de sensibilisation et de lutte contre la concurrence déloyale, mais aussi des mécanismes incitatifs pour encourager l'intégration des entreprises informelles dans l'économie formelle.

En facilitant la transition vers le secteur formel, notamment par la mise en place d'un statut juridique simplifié pour les petites entreprises, le Maroc pourrait progressivement réduire la part de l'informel dans son économie et offrir une concurrence plus équitable aux petites entreprises.

Par ailleurs, la mise en place de systèmes de contrôle renforcés dans les secteurs clés, comme la construction, le commerce de détail ou l'agriculture, permettrait de garantir un respect plus rigoureux des normes fiscales et sociales. Les TPE/PE formelles bénéficieraient ainsi d'un environnement où les pratiques déloyales seraient moins présentes, leur donnant une chance réelle de se développer.

Accélération de la simplification et de la digitalisation des procédures administratives

Les procédures administratives complexes et lentes constituent un autre frein majeur à la compétitivité des TPE/PE marocaines. Les délais de traitement des demandes, les exigences bureaucratiques et les formalités fiscales compliquées rendent la gestion d'une petite entreprise encore plus difficile. Pour renforcer la compétitivité de ces entreprises, il est impératif de simplifier et de digitaliser les démarches administratives, afin de réduire les coûts de gestion et d'offrir aux entrepreneurs un accès plus facile aux services publics. Le Small Business Act marocain pourrait intégrer des mesures de simplification administrative,



telles que la mise en place de guichets uniques numériques permettant aux TPE/PE de traiter toutes leurs démarches administratives (fiscalité, enregistrement des entreprises, obtention des licences) en ligne. Cela réduirait non seulement les délais de traitement, mais aussi les coûts liés à ces démarches. En outre, la digitalisation des services publics offrirait une plus grande transparence et une meilleure traçabilité des démarches entreprises.

La simplification des procédures fiscales et la création de régimes fiscaux allégés pour les petites entreprises, comme mentionné dans les chapitres précédents, doivent également faire partie des priorités du Small Business Act. La mise en place de systèmes fiscaux plus simples et plus transparents contribuerait à renforcer la confiance des entrepreneurs dans l'administration et faciliterait leur conformité avec les obligations fiscales.

La transparence dans les marchés publics et la gouvernance

La transparence dans les marchés publics est un autre domaine clé pour assurer un environnement d'affaires compétitif et équitable. Les TPE/PE, lorsqu'elles accèdent à des marchés publics, doivent pouvoir le faire dans des conditions de transparence et d'égalité des chances. Aujourd'hui, une grande partie des petites entreprises se heurte à des critères d'accès trop stricts et à des pratiques non transparentes dans les appels d'offres.

Pour garantir une concurrence saine, le Small Business Act marocain doit inclure des réformes en matière de gouvernance des marchés publics, en assurant une plus grande transparence dans la passation des marchés, notamment en imposant des critères clairs et non discriminants pour la sélection des entreprises. Cela pourrait inclure des exigences minimales de taille, de capital ou d'expérience,

mais aussi des mesures pour favoriser l'inclusion des petites entreprises dans les grands projets d'infrastructure, notamment via la co-traitance. De plus, un système de veille et d'audit des marchés publics permettrait de s'assurer qu'il n'y ait pas de favoritisme ou de pratiques anticoncurrentielles, garantissant ainsi aux petites entreprises une véritable égalité des chances. Un mécanisme de suivi et d'évaluation des politiques publiques serait également crucial pour mesurer l'impact des réformes et ajuster les mesures en fonction des résultats.

Renforcer la compétitivité des TPE/PE grâce à des mesures incitatives

Au-delà des simplifications administratives et de la lutte contre l'informel, des mesures incitatives doivent être mises en place pour améliorer la compétitivité des TPE/PE marocaines. Parmi les mesures à envisager, il convient de citer la création de fonds de soutien à la compétitivité, destinés à accompagner les petites entreprises dans la mise à niveau de leurs équipements, l'adoption de nouvelles technologies, ou encore l'amélioration de la qualité de leurs produits.

Le Small Business Act marocain pourrait aussi inclure des incitations fiscales pour les entreprises qui investissent dans des projets de recherche et développement ou dans des initiatives de développement durable. Cela permettrait de créer un écosystème entrepreneurial où l'innovation et la performance sont récompensées, et où les petites entreprises sont encouragées à se moderniser et à se diversifier.

Vers une compétitivité accrue et une meilleure régulation du marché

La compétitivité des TPE/PE marocaines repose sur un environnement des affaires sain et transparent. La lutte contre la concurrence déloyale, la simplification des démarches administratives et fiscales, ainsi que l'amélioration de la gouvernance des marchés publics sont des leviers essentiels pour permettre aux petites entreprises de se développer dans un cadre plus équitable et favorable. Le Small Business Act marocain doit jouer un rôle clé dans la mise en place de ces réformes, afin de créer un environnement où les TPE/PE pourront rivaliser sur un pied d'égalité avec les grandes entreprises, contribuer pleinement à l'économie nationale et participer à un développement économique durable et inclusif.



DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DU CAPITAL HUMAIN POUR LES TPE/PE

Le développement des compétences et du capital humain constitue un pilier essentiel pour l'épanouissement des Très Petites et Moyennes Entreprises (TPE/PE). Les petites entreprises marocaines, en particulier dans les secteurs informels, souffrent souvent d'un manque de formation et de compétences en gestion, en stratégie, en marketing et en technologie, ce qui nuit à leur compétitivité. Dans un environnement économique en constante évolution, il est crucial que les TPE/PE puissent s'appuyer sur des collaborateurs compétents et formés pour assurer leur pérennité et leur croissance.

Le Small Business Act marocain doit, par conséquent, proposer des stratégies concrètes pour renforcer les compétences des entrepreneurs et des employés des petites entreprises. En améliorant la qualité de la main-d'œuvre et en facilitant l'accès à la formation professionnelle, le Maroc pourra non seulement améliorer la compétitivité de ses TPE/PE, mais aussi contribuer à la transition vers une économie plus moderne et plus digitale. Le développement du capital humain est ainsi un levier stratégique pour transformer le tissu économique du pays et répondre aux défis du futur.

Renforcer la formation professionnelle et l'adéquation des compétences avec les besoins du marché

L'une des principales lacunes observées au sein des TPE/PE marocaines réside dans le manque de formation spécialisée pour les entrepreneurs et leurs employés. Alors que les grandes entreprises disposent souvent de départements dédiés à la gestion des ressources humaines et à la formation, les petites entreprises n'ont généralement pas les moyens d'offrir une telle formation en interne. Or, une bonne gestion des ressources humaines, un marketing efficace, une comptabilité rigoureuse et une gestion stratégique sont des compétences essentielles pour le bon fonctionnement et le développement des TPE/PE.

Le Small Business Act marocain pourrait promouvoir une réforme de la formation professionnelle, en mettant l'accent sur l'adaptation des cursus de formation aux besoins spécifiques des petites entreprises. Par exemple, des formations en gestion de trésorerie, gestion des stocks, relations client, et digitalisation des entreprises seraient particulièrement bénéfiques pour les TPE. Ces formations devraient être accessibles à tous les entrepreneurs, notamment ceux des secteurs informels, grâce à des programmes subventionnés ou des formations en ligne gratuites. L'accent devrait également être mis sur l'introduction de compétences entrepreneuriales dans les parcours scolaires et de formation professionnelle. En intégrant des modules sur l'entrepreneuriat dans les programmes scolaires, dès le lycée et dans l'enseignement supérieur, on pourrait développer une culture de l'entrepreneuriat chez les jeunes, les encourageant ainsi à créer leurs propres entreprises.

Programmes de mentorat et de coaching pour les entrepreneurs

En plus de la formation, un autre levier important pour le développement des compétences des entrepreneurs est le mentorat. Les TPE/PE peuvent grandement bénéficier de l'accompagnement de mentors expérimentés, qui leur apportent des conseils pratiques sur la gestion d'entreprise, la gestion financière, la stratégie de croissance, ou encore la gestion des risques.

Le Small Business Act marocain pourrait favoriser la création de programmes de mentorat qui mettent en relation les jeunes entrepreneurs avec des chefs d'entreprise expérimentés. Ces mentors pourraient les aider à prendre des décisions stratégiques, à identifier les opportunités et les menaces, et à structurer leur entreprise pour la rendre plus compétitive. Un tel programme de coaching personnalisé serait particulièrement utile pour les entrepreneurs qui n'ont pas accès à des formations spécialisées et qui n'ont pas les moyens de se payer des conseils en gestion.



En outre, le Small Business Act pourrait soutenir l'instauration de réseaux d'entrepreneurs au niveau régional, permettant aux entrepreneurs de partager des idées, de discuter de leurs défis et de trouver des solutions collectives. Ces réseaux pourraient inclure des événements, des conférences et des ateliers visant à renforcer les capacités des petites entreprises.

Incitation à la digitalisation des compétences et des formations

Dans un monde de plus en plus connecté, la digitalisation est un facteur clé de compétitivité. Cependant, pour les TPE/PE, la transition numérique ne se limite pas à l'adoption de nouvelles technologies, mais implique également la mise à niveau des compétences. Les entrepreneurs et leurs équipes doivent être formés à l'utilisation d'outils numériques adaptés à leurs besoins spécifiques. Cela inclut la gestion des outils informatiques, l'optimisation des processus via des logiciels de gestion et l'utilisation des plateformes de e-commerce pour accéder à de nouveaux marchés.

Le Small Business Act marocain pourrait inclure des programmes de formation en ligne, adaptés aux TPE/PE, pour leur permettre d'acquérir des compétences numériques sans avoir à se déplacer, à des coûts réduits. Ces formations en ligne pourraient inclure des modules sur des outils spécifiques comme les systèmes de gestion intégrée (ERP), le marketing numérique, la gestion de la relation client (CRM), ou encore la sécurisation des transactions en ligne.

L'accès à ces formations doit être facilité par des subventions ou des crédits d'impôt, pour encourager les petites entreprises à investir dans la montée en compétence numérique de leurs collaborateurs. Une approche de formation continue en ligne, avec un accompagnement personnalisé à distance, permettrait à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille ou leur localisation, d'accéder aux mêmes opportunités.

Favoriser l'égalité des chances et l'accès à la formation pour les femmes et les jeunes

Le Small Business Act marocain devrait également se concentrer sur l'inclusion sociale en facilitant l'accès à la formation pour des groupes souvent sous-représentés dans l'entrepreneuriat, comme les femmes et les jeunes. Les femmes, en particulier,

rencontrent souvent des obstacles supplémentaires dans leur parcours entrepreneurial, qu'il s'agisse de discriminations sociales, de difficultés d'accès au financement ou de manque de soutien pour leur développement professionnel.

Le Small Business Act pourrait mettre en place des programmes de formation ciblés pour soutenir l'entrepreneuriat féminin, ainsi que des incitations à l'inclusion des femmes dans les réseaux professionnels et d'affaires. En parallèle, des programmes spécifiques pour les jeunes pourraient être développés, en mettant l'accent sur les formations en entrepreneuriat, les infrastructures de soutien adaptées à leurs besoins et des subventions pour la création d'entreprises.

Des programmes de mentorat et d'incubation pour les femmes entrepreneures et les jeunes entrepreneurs devraient également être inclus dans ce cadre, pour garantir qu'ils bénéficient des ressources nécessaires à leur réussite.

Un levier essentiel pour la croissance des TPE/PE

Le développement des compétences et du capital humain est crucial pour permettre aux TPE/PE marocaines de se développer et de devenir plus compétitives, tant sur le plan national qu'international. En créant des mécanismes de formation professionnelle adaptés, en mettant en place des programmes de mentorat et de coaching, et en facilitant l'accès à des compétences numériques, le Small Business Act marocain contribuera à renforcer la compétitivité des petites entreprises. Ces mesures permettront aux TPE/PE de s'adapter aux évolutions du marché, d'innover et de créer de la valeur à long terme, tout en générant des emplois durables pour les jeunes et les femmes. Le capital humain est, en effet, la clé de la réussite pour bâtir une économie plus inclusive et plus durable.



SUIVI, ÉVALUATION ET AMÉLIORATION CONTINUE DU SMALL BUSINESS ACT MAROCAIN

Le succès de tout dispositif législatif ou politique, tel que le Small Business Act marocain, repose sur sa mise en œuvre efficace et sa capacité à s'adapter aux évolutions économiques et sociales. Le suivi et l'évaluation rigoureux des politiques publiques, ainsi que leur amélioration continue, sont des éléments cruciaux pour garantir que les mesures prises apportent réellement des bénéfices aux Très Petites et Moyennes Entreprises (TPE/PE).

Un Small Business Act bien conçu doit prévoir des mécanismes de suivi précis, des indicateurs de performance clairs et un système de rétroaction permettant d'ajuster les actions en fonction des résultats obtenus. Cette approche garantit non seulement l'efficacité de la mise en œuvre, mais aussi la flexibilité nécessaire pour s'adapter à des conditions de marché en constante évolution. Dans cette optique, il est impératif de prévoir des processus d'évaluation réguliers et de définir des critères mesurables pour évaluer l'impact des mesures du SBA sur les TPE/PE.

Mise en place d'un système de suivi des politiques publiques

L'un des premiers enjeux pour la mise en œuvre du Small Business Act marocain est la création d'un système de suivi permettant de mesurer l'efficacité des mesures mises en place. Ce suivi doit concerner l'ensemble des politiques publiques dédiées aux TPE/PE, qu'elles soient liées au financement, à la simplification administrative, à l'accompagnement non financier ou à l'accès aux marchés. Pour cela, une instance nationale indépendante pourrait être créée pour superviser l'application des réformes et des dispositifs du SBA.

Cette instance serait chargée de collecter des données sur l'évolution des petites entreprises, d'analyser les retombées des politiques publiques et de faire des recommandations sur les ajustements nécessaires. Il est crucial que cette entité dispose de moyens suffisants pour effectuer une analyse détaillée des progrès réalisés, mais aussi des obstacles qui subsistent. Un tel système permettra de garantir que les efforts déployés en faveur des TPE/PE répondent aux besoins réels des entreprises et ne se heurtent pas à des problèmes administratifs ou structurels non anticipés.

Définition des indicateurs de performance

Pour assurer un suivi efficace, il est nécessaire de définir des indicateurs de performance précis et adaptés aux objectifs du Small Business Act marocain. Ces indicateurs permettront de mesurer l'impact des réformes sur différents aspects du développement des TPE/PE, tels que :

Accès au financement : Le nombre de TPE/PE ayant accès à des financements adaptés (crédits, fonds d'investissement, subventions), le montant des financements obtenus, et les taux d'intérêt pratiqués.

Création d'emplois : Le nombre d'emplois créés par les TPE/PE dans des secteurs stratégiques, ainsi que la proportion d'emplois stables par rapport aux emplois précaires.

Digitalisation et innovation : Le taux d'adoption des technologies numériques par les TPE/PE, le nombre d'entreprises ayant recours à des solutions de gestion numérique ou ayant intégré des outils innovants dans leur processus de production.

Simplification administrative : Le temps moyen nécessaire pour accomplir des démarches administratives et fiscales, et la réduction des coûts administratifs pour les TPE/PE.



Accessibilité aux marchés publics : Le pourcentage de contrats publics attribués à des TPE/PE, ainsi que le volume des marchés gagnés par ces dernières dans des secteurs stratégiques.

Formation et développement des compétences : Le nombre de TPE/PE ayant accès à des formations en gestion, marketing, digitalisation et innovation, ainsi que l'amélioration de leurs performances après formation.

Ces indicateurs doivent être mesurables, régulièrement actualisés et facilement accessibles, afin que les TPE/PE, les institutions publiques et les acteurs privés puissent suivre les progrès réalisés et identifier les domaines nécessitant des ajustements.

Évaluation à mi-parcours et ajustements des politiques

Une fois le Small Business Act marocain mis en place, il est crucial de procéder à des évaluations régulières pour mesurer l'efficacité des mesures mises en œuvre et identifier les obstacles qui empêchent leur succès. Une évaluation à mi-parcours de l'impact des politiques est essentielle pour ajuster les dispositifs existants et garantir qu'ils répondent toujours aux besoins des petites entreprises.

L'évaluation à mi-parcours devrait analyser les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés au départ et, le cas échéant, suggérer des améliorations. Elle pourrait se concentrer sur des points spécifiques, tels que la simplification des procédures administratives, l'augmentation du nombre de TPE/PE bénéficiant de financements ou l'intégration des petites entreprises dans les chaînes de valeur locales et mondiales. Un rapport d'évaluation pourrait être publié annuellement, détaillant les progrès accomplis, les écueils rencontrés et les actions correctives envisagées.

Ces évaluations doivent également inclure des retours d'expérience provenant des entrepreneurs eux-mêmes, qui sont les mieux placés pour identifier les points faibles et les zones d'amélioration. Un système de feedback participatif serait une excellente méthode pour recueillir les avis des entreprises et ajuster les politiques en fonction de leurs besoins réels.

Amélioration continue et flexibilité des politiques

Le monde des affaires étant en perpétuelle évolution, le Small Business Act marocain doit être conçu de manière flexible, pour pouvoir s'adapter aux changements rapides du marché et aux nouveaux défis rencontrés par les TPE/PE. L'amélioration continue des politiques publiques doit être au cœur de la stratégie.

Ainsi, une fois les résultats des évaluations obtenus, il conviendra de réajuster les politiques en fonction des besoins émergents. Par exemple, si certaines TPE/PE rencontrent des difficultés à se digitaliser, des mesures supplémentaires pourraient être prises pour renforcer les programmes de formation en matière numérique ou faciliter l'accès aux outils numériques.

Le Small Business Act devrait également prendre en compte l'évolution des secteurs économiques et la montée en puissance de nouvelles industries, telles que l'économie verte, les technologies propres, ou l'intelligence artificielle. Pour cela, des dispositifs spécifiques pourraient être mis en place pour accompagner les TPE/PE dans leur transition vers ces nouveaux secteurs porteurs.

Rôle des parties prenantes dans le suivi et l'évaluation

Le suivi et l'évaluation du Small Business Act marocain ne peuvent être efficaces que si toutes les parties prenantes sont impliquées. Cela inclut les ministères concernés, les institutions financières, les organisations d'entrepreneurs, les universités et centres de recherche, ainsi que les entrepreneurs eux-mêmes.

Un comité de pilotage pourrait être créé pour superviser l'évaluation des politiques, composée de représentants de l'État, du secteur privé et des associations d'entrepreneurs. Ce comité serait responsable de coordonner les efforts de suivi, de proposer des ajustements et de veiller à la bonne mise en œuvre des réformes.

Garantir un avenir dynamique pour les TPE/PE

Le suivi, l'évaluation et l'amélioration continue sont des éléments clés du Small Business Act marocain. En garantissant une mise en œuvre rigoureuse des politiques publiques et en procédant à des évaluations régulières, le Maroc pourra ajuster ses mesures en temps réel, répondre aux besoins des TPE/PE et garantir la réussite à long terme de ces entreprises. Une approche dynamique, où les politiques sont régulièrement adaptées en fonction des résultats et des retours des entrepreneurs, permettra d'assurer la compétitivité et la pérennité des TPE/PE marocaines dans un environnement économique global de plus en plus complexe et interconnecté.



PLF-2026 : publication du « Budget citoyen »

Le Ministère de l'Économie et des Finances a publié, le 20 novembre 2025, la version « Budget citoyen » du projet de loi de finances (PLF) 2026, destinée à rendre plus accessibles à tous les grandes orientations budgétaires, fiscales et douanières.

La démarche marque une avancée en matière de transparence : le document explique les programmes et projets clefs de l'État dans un langage simplifié.

Pour les entreprises et investisseurs, cela permet d'anticiper plus finement les lignes budgétaires sectorielles : les adaptations fiscales, les priorités d'investissement et les mesures douanières à venir. Reste à vérifier dans quelle mesure ces engagements seront effectivement mis en œuvre et contrôlés.



Lancement du dispositif «OneShopStoreExport : PowerExport» pour l'artisanat

Le Maroc a annoncé la mise en place d'un nouveau mécanisme — One Shop Store Export : Power Export — destiné à booster l'exportation de l'artisanat via une plateforme numérique intégrée, en sélectionnant 200 unités, dont 150 primo-exportatrices.

Ce dispositif s'inscrit dans le pacte national du commerce extérieur 2025-2027 et vise à élargir la base exportatrice. Pour l'économie marocaine, c'est l'amorce d'un passage de l'artisanat local peu orienté export vers une logique de montée en gamme et de compétitivité internationale. À suivre : les conditions de sélection, les marchés cibles et l'impact sur l'emploi.

Dépréciation du dirham face au dollar

La cotation centrale USD/MAD publiée par Bank Al-Maghrib a révélé une nouvelle baisse du dirham marocain face au dollar américain.

Pour les entreprises importatrices, cela alerte sur une possible hausse des coûts des intrants libellés en devises. Pour les exportateurs, cela pourrait offrir un avantage compétitif, à condition que l'inflation interne soit contenue. C'est aussi un signal à surveiller en matière de stabilité monétaire et de politique de change du pays.



LODJ

 WEB RADIO
By Lodj
R212

La web
Radio
des
marocains
du monde



WWW.LODJ.MA

Introduction en Bourse — SGTM (Société Générale des Travaux du Maroc)

Le groupe SGTM a signé, le 19 novembre, l'IPO la plus importante au Maroc depuis 2004 (~5 milliards de dirhams) avec une cession de 20% du capital.

Le géant du BTP, présent dans les grands travaux publics et les infrastructures, utilise l'opération pour institutionnaliser sa gouvernance et lever des capitaux pour sa croissance. Pour le marché financier marocain, c'est un signal fort : l'essor d'une « grosse » introduction montre une maturité accrue. Pour les investisseurs, l'enjeu est de mesurer la durabilité du modèle, surtout dans un secteur dépendant des dépenses publiques.



Tension boursière — recul de certains titres & marché à terme annoncé

Le titre TGCC a perdu 16% en deux mois et demi, et que le lancement d'un marché à terme est annoncé dans quelques semaines.

Ce type de correction alerte sur le risque de valorisation des valeurs de grands groupes et sur la nécessité de diversification des financements. L'arrivée d'un marché à terme pourrait enrichir l'écosystème financier marocain mais soulève la question de l'accès et de la liquidité pour les opérateurs locaux.



GOMYCODE en partenariat avec Chari,

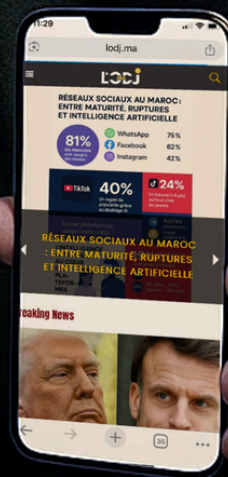
acteur de référence dans la formation aux compétences digitales et technologiques, annonce la signature d'un partenariat stratégique avec Chari, l'une des startups marocaines les plus dynamiques et prometteuses. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre du programme Talent4Startups, financé par Digital Africa, filiale de Proparco.

À travers cette collaboration, GOMYCODE mettra son expertise pédagogique au service de la montée en compétences des collaborateurs et parties prenantes de l'écosystème Chari. L'objectif est clair : renforcer la compétitivité des startups marocaines en outillant leurs talents avec des compétences numériques et technologiques de pointe en particulier l'Intelligence Artificielle



LODJ

خليفة JEUNE



www.lodj.ma



SCAN ME

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE L'OPINION DES JEUNES

POLITIQUE, ÉCONOMIE, SANTÉ, SPORT, CULTURE, LIFESTYLE, DIGITAL, AUTO-MOTO
ÉMISSION WEB TV, PODCASTS, REPORTAGE, CONFÉRENCES, CHRONIQUES VIDÉOS

Exportation vers l'Asie — ouverture envisagée du Maroc

Le Maroc envisage une ouverture vers les marchés asiatiques dans le cadre des levées internationales.

Cela suggère un repositionnement stratégique du Royaume vers de nouveaux débouchés et partenaires financiers. Ce mouvement mérite d'être exploité dans un article : quels pays ciblés, quelles industries, quelle place pour le Maroc dans les chaînes de valeur asiatiques? Et quels risques face à la concurrence asiatique?



Renforcement des exportations de l'artisanat — +14% à fin juillet 2025

Dans le cadre du dispositif PowerExport, le ministère de l'Artisanat a indiqué que les exportations de l'artisanat marocain avaient augmenté de 14% à fin juillet 2025 (≈737MDH).

Ce signal souligne la dynamique déjà enclenchée. Mais reste la question de l'élargissement de la base exportatrice, de la valeur ajoutée incorporée, et de la durabilité face à la concurrence. Pour les décideurs, il s'agit de savoir comment transformer ce secteur artisanal en moteur de croissance inclusive.

Vente record de plus de 250.000 billets CAN Maroc-2025.

La Confédération africaine de football (CAF) a annoncé, samedi, avoir enregistré un nouveau record de ventes, avec plus de 250.000 billets écoulés au cours des trois premiers jours de la première phase de commercialisation des tickets pour la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) Maroc-2025.



Nador West Med

Marsa Maroc et CMA Terminals, filiale du Groupe CMA CGM, ont annoncé, vendredi, la finalisation de l'accord de partenariat pour l'exploitation du Terminal à Conteneurs Ouest du port Nador West Med.

À l'issue de la finalisation de cet accord, soumise à l'approbation des autorités compétentes, Marsa Maroc détiendra 51% du capital et des droits de vote de la société concessionnaire, tandis que CMA Terminals en possèdera 49%, indique un communiqué conjoint de Marsa Maroc et CMA CGM.



Le marché immobilier marocain

Le marché traverse, en 2025, une phase charnière, marquée par le recul des transactions, la stabilité des prix et de profondes mutations structurelles qui redéfinissent ses équilibres. Si les indicateurs traduisent un ralentissement, les professionnels, eux, évoquent une recomposition plus qu'une crise. Il s'agit d'un moment de transition où le secteur semble repenser ses fondamentaux, entre adaptation aux nouvelles réalités économiques, évolution des modes de financement et montée en puissance des besoins sociaux.



Le chiffre de la semaine 32 milliards de dollars.

C'est le bénéfice net réalisé par le géant américain des puces électroniques sur le 3e trimestre de l'année. Nvidia poursuit rythme de croissance avec une progression à fin octobre de 65% sur un an. Encore inconnu du grand public il y a trois ans, la société technologique est devenue l'un des symboles de la révolution de l'intelligence artificielle générative. Ses processeurs graphiques, aussi appelés GPU, sont désormais incontournables pour le développement de la GenAI, au regard des besoins immenses en termes de capacité de calcul. De quoi laisser présager de belles performances financières futures, notamment sur le marché boursier.

D'ailleurs au lendemain de l'annonce des bons résultats trimestriels de Nvidia, la Bourse de Séoul a débuté la séance du jeudi 20 Novembre, en nette progression.



LODJ

LE KIOSQUE 2.0 DE L'ODJ MÉDIA



By Lodj

LE KIOSQUE 2.0 DE L'ODJ MÉDIA

Pressplus est le kiosque 100 % digital & augmenté
de L'ODJ Média, groupe de presse Arrissala SA
magazines, hebdomadaires & quotidiens...



www.pressplus.ma